CC du Bassigny (Siren : 245200514)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Val-de-Meuse
Arrondissement	Langres
Département	Haute-Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	13/12/2000
Date d'effet	13/12/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Romary DIDIER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	27 avenue de Langres
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	52140 MONTIGNY LE ROI
Téléphone	03 25 88 57 07
Fax	03 25 88 00 90
Courriel	ccb.coustillet@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et avec fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	4 936
Densité moyenne	18,51

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
52	Avrecourt (200031318)	139
52	Buxières-lès-Clefmont (215200585)	25
52	Celles-en-Bassigny (215200619)	80
52	Chauffourt (215200825)	209
52	Choiseul (215200882)	89
52	Clefmont (215200932)	210
52	Daillecourt (215201138)	85
52	Dammartin-sur-Meuse (215201146)	218
52	Frécourt (215204025)	94
52	Is-en-Bassigny (215201781)	581
52	Lavernoy (215201971)	90
52	Lavilleneuve (215201997)	68
52	Marcilly-en-Bassigny (215202243)	219
52	Noyers (215202573)	71
52	Perrusse (215202789)	41
52	Rançonnières (215202961)	113
52	Rangecourt (215202979)	70
52	Sarrey (215203324)	392
52	Saulxures (200031334)	134
52	Val-de-Meuse (215202409)	2 008

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 19

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif *SPANC (missions obligatoires et entretien) - compétence au 01/04/2010 - contrôle de la conception et de la réalisation des nouvelles installations - contrôle du bon fonctionnement des installations existantes - l'entretien des systémes d'assainissement non collectif*
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
Services funéraires
- Crématorium *Création et gestion d'un crématorium à Is en Bassigny soumis à délégation de service public.*

Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique *Création, extension, aménagement, entretien, gestion et promotion des zones d¿activités industrielles, commerciales, tertiaires ou artisanales d¿intérêt communautaire. Sont d¿intérêt communautaire : - les zones existantes listées en annexe (n° 1 a sur Val de Meuse, n° 1 b sur Sarrey et n° 1 c sur Is en Bassigny) - HORS AGGLOMERATION, toutes les nouvelles implantations d¿activités économiques en dehors des zones communales existantes listées en annexes n° 2 a sur Val de Meuse, n° 2 b sur Sarrey et n° 2 c sur Is en Bassigny. - EN AGGLOMERATION, les espaces économiques futurs définis avec au moins DEUX des critères suivants : Surface cadastrale totale supérieure ou égale à 1.000 m2 ; Investissement supérieur ou égal à 300.000 ¿ HT sur la base retenue par les services fiscaux ; Nombre d¿emplois supérieur ou égal à 4 salariés équivalents temps plein à la création Une taxe professionnele de zone (ZAE) est instituée sur les zones communautaires - les Zones de Développement Eolien (ZDE) : Une taxe professionnelle de ZDE sera instituée. La Communauté de communes reversera 1/3 de la TP de ZDE aux communes d¿implantation des éoliennes visant à compenser les nuisances environnementales.*
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs *3) Création, aménagement et fonctionnement d¿équipements sociaux culturels et sportifs d¿intérêt communautaire Sont reconnus d¿intérêt communautaire : - le Centre d¿animation et son Centre de Loisirs Sans Hébergement créé par la Communauté de communes du Bassigny ainsi que la gestion du contrat temps libre, à l¿exception de tout autre centre de loisirs existant ou à venir sur le territoire de la Communauté de communes. - La maison des services - La petite enfance : . gestion du Relais Assistantes Maternelles . gestion d¿une halte garderie itinérante en partenariat avec un organisme ou une association habilitée ; création et gestion d'une micro crèche*
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs *3) Création, aménagement et fonctionnement d¿équipements sociaux culturels et sportifs d¿intérêt communautaire Sont reconnus d¿intérêt communautaire : - Le gymnase couvert à Montigny - Le complexe sportif à Montigny Participation financière aux dépenses de fonctionnement du centre aquatique intercommunal dont la CCEL est maître d'ouvrage.*
- Etablissements scolaires *2) Ecoles préélementaires et élémentaires - Création, aménagement, entretien et gestion des structures scolaires préélémentaires et élémentaires - Création et gestion des cantines scolaires et études surveillées (s¿il y a lieu) - Activités scolaires et périscolaires (piscine, activités sportives, interventions extérieures, sorties de classes, classes nature¿) - Les communes assurent la gestion et l¿entretien des locaux affectés au logement des instituteurs, dans le cadre règlementaire.*
- Activités péri-scolaires *- Activités scolaires et périscolaires (piscine, activités sportives, interventions extérieures, sorties de classes, classes nature¿)*
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme *Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.*
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières *Constution de réserves foncières dans le cadre des compétences communautaires*
- Transport scolaire *6 ¿ « Transports scolaires » : - transports scolaires en tant qu¿autorité organisatrice de second rang · Sont reconnus d¿intérêt communautaire l¿organisation et le fonctionnement des transports scolaires délégués par convention par le conseil général de la Haute-Marne pour : . les élèves scolarisés en préélémentaire et élémentaire sur le territoire intercommunal . les élèves scolarisés au collège Camille Flammarion de Montigny le Roi conformément à la carte scolaire des collèges . les*

élèves scolarisés au collège Camille Flammarion de Montigny le Roi résidant sur d¿autres territoires par dérogation dûment accordée par l¿inspection académique . les élèves à destination de classes spécialisées des collèges de Langres, et des lycées Les Franchises et Diderot situés à Langres par convention avec le SITS de Bourbonne . les correspondants étrangers des élèves ci-dessus énoncés . l¿ensemble de ces élèves dans le cadre d¿un stage effectué dans le cadre de leur scolarité et demandé par leur établissement d¿enseignement L¿organisation et le fonctionnement de ce service s¿effectuent conformément aux itinéraires définis par le Plan Départemental des Transports Scolaires. Le conseil communautaire fixera chaque année, avant la date de la rentrée scolaire, le montant de la participation des parents pour le transport des élèves des alinéas 3 et 4. · Est d¿intérêt communautaire le service d¿accompagnement et de surveillance, prolongement de l¿activité transports scolaires, pour les circuits de transports des préélémentaires et des élémentaires (dans les bus de plus de 9 places) · La communauté de communes du Bassigny remplace le SITS du Collège de Montigny le Roi dans son pouvoir adjudicateur suite au transfert de maîtrise d¿ouvrage dans leurs droits et obligations . Elle reprend donc les personnels, les moyens mis en ¿uvre antérieurement pour l¿exécution de ladite délégation et les contrats en cours (emprunts, marchés publics et autres). . La Communauté de communes du Bassigny peut conventionner si besoin avec d¿autres organismes compétents en matière de transport collectif pour rendre ce service efficient ainsi qu¿avec les communes non adhérentes ou leur EPCI bénéficiaires des lignes de transport portées par la Communauté de communes du Bassigny. . La Communauté de communes du Bassigny peut en outre se porter prestataire à titre accessoire. La nature des prestations et des bénéficiaires sera alors précisée par délibération du conseil communautaire. · La communauté de communes du Bassigny se substitue aux communes membres qui adhèrent à d¿autres syndicats de transports scolaires · La communauté de communes du Bassigny peut verser au collège une allocation exceptionnelle d¿aide sur les transports dans le cadre d¿un voyage scolaire.

Développement touristique

- Tourisme

¿ « Structures et équipements touristiques d¿intérêt communautaire » - aménagement et entretien de sentiers de randonnées. Sont reconnus d¿intérêt communautaire : Sentier de la Petite Abondance à Is en Bassigny, sentier du Clos Chrestien à Montigny le Roi et la route des Choiseul traversant les villages de la Communauté de communes du Bassigny

Logement et habitat

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Opération d¿Aménagement et de réhabilitation d¿anciens logements dans le cadre d¿une OPAH

Autres

- Autres

Mise en place, développement, gestion et coordination d¿un système d¿information géographique (SIG) utilisé par la Communauté de communes du Bassigny pour l¿ensemble de ses compétences d¿intérêt communautaire. Compétences facultatives 1) Balayage des rues à l¿intérieur des agglomérations 2) Etude préalable à l¿extension de ses compétences et/ou de son périmètre Cette compétence implique l¿ouverture de crédits pour les seuls études tant auprès de bureaux ou organismes d¿études, ou subvention ou adhésion à des organismes y ayant vocation. Création entretien et gestion de structures d'accueil des professionnels de santé : - maisons de santé et équivalent

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
52	Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) Centre Haute Marne (255201469)	SM fermé	68 283
52	Syndicat Mixte à Vocation Scolaire de la Région de Clefmont (255200081)	SM fermé	848
52	Syndicat Mixte à Vocation Scolaire de Nogent (255200719)	SM fermé	9 507
52	Syndicat Mixte de Transport Scolaire de Neuilly-l'Evêque (200047033)	SM fermé	8 312
52	PÖLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE LANGRES (200060754)	SM fermé	47 765
52	Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Langres (SMICTOM) (255202335)	SM fermé	57 605

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)